

Pour l'autorité Co **Conseillers municipaux en exercice : 29**



Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN

Procurations : David CARABIN à Bertrand KLING,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL TARNUS.

Secrétaire de séance : Philippe BERTRAND-DRIRA

Date convocation : 11 décembre 2015
N°2015-089

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances du 09 décembre 2015

- Le 22 juin 2015 signature d'une convention avec l'association place aux jeux, pour l'animation du quartier d'été du 7 août, pour un montant de 500€ ;
- Le 22 juillet 2015 signature d'un contrat de cession avec l'association Zikastan, pour le concert du quartier d'été du 24 juillet 2015, pour un montant de 600€ ;
- Le 22 juillet 2015, signature d'un contrat d'engagement avec l'association Zikastan, pour la sonorisation du quartier d'été du 24 juillet 2015, pour un montant de 500€ ;
- Le 17 septembre 2015, signature d'une convention avec le CDG54, pour une étude organisationnelle aux Services Techniques ;
- Le 04 novembre 2015, signature d'un avenant convention santé au travail, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

- Le 09 novembre 2015, acceptation du remboursement frais d'avocats dans l'affaire CNE//DUMONT (factures du 29/09 et du 14/10/2015), dans le cadre de la protection juridique, pour un montant de 2 711,70€, avec une franchise contractuelle de 301,30€ ;
- Le 1^{er} décembre 2015, signature du Protocole de refinancement de l'emprunt n° MPH275136/0293972/001 structuré à risque SFIL, pour un montant de 8 077 818,959€, sur 20 ans et 5 mois ;
- Le 02 décembre 2015, signature du contrat et « topage » pour le refinancement de l'emprunt n° MPH275136/0293972/001 structuré à risque SFIL, pour un montant de 8 077 818,959€, sur 20 ans et 5 mois.

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable du

- Le 16 septembre 2015, signature d'un ordre de service avec l'entreprise ROUSSEAU, pour les peintures des boiseries extérieures de la Douëra, pour un montant de 4 091.23€,
- Le 05 octobre 2015, signature d'un ordre de service avec la société JL Paillet, pour la restauration de la balustrade toit de la Douëra, pour un montant de 15 300€,
- Le 05 octobre 2015, signature d'un ordre de service avec la société JL Paillet, pour la restauration jambage en pierre des fenêtres du RDC de la Douëra, pour un montant de 3 518.40€,
- Le 12 octobre 2015, signature d'un ordre de service avec l'entreprise de menuiserie JOLY, pour la fabrication, fourniture et pose en remplacement de balustrades à la Douëra, pour un montant de 9 102.54€.
- Le 30 novembre 2015, signature d'un ordre de service avec PIZZI Fils, pour l'habillage du linteau IPN sur la fenêtre de la Douëra, pour un montant de 1 493,17€.

Le Maire,
Bertrand KLING

